



L'INFO HEBDO

No: 834 (Sem.31) Mardi 27 juillet 2010

Délégués(es)

Lyne Dessureault
(129)

Michel Rondeau
(29)

Guy Lessard
(29)

Michel Beaudin(5)

Daniel Guay
(105-205)

Ronald Dufort
(111)

Pierre Gagné
(11)

Marc Desrochers
(14-114-214)

René Monastesse
(48-148-248
Semaine)

Sylvain Bernard(35)

Mathieu Demers (135-235)

Marc Petitclerc
(P.A.E)

Bureau du syndicat :
Ext : 3610

Desjardins

Caisse D'économie
Lundi au jeudi
10h30@17h00
Vendredi
10h30@16h00
5705, rue
Sherbrooke Est
253-0610

Délégués(e) présents(e) et absents(e) dans les départements pour la semaine 31

Département 1-101-201 veuillez communiquer avec le bureau

Département 5 veuillez communiquer avec le bureau du syndicat

Département 105-205 voir Daniel Guay

Département 11-111-211 voir Ronald Dufort. **Pour le quart de jour en raison de l'absence de Pierre Gagné, pour toute urgence contacter le bureau du syndicat.**

Département 14-114-214 voir Marc Desrochers

Département 29 voir Michel Rondeau

Département 129, en raison des vacances de l'exécutif au bureau, Lyne Dessureault sera présente de 9h00Am à 17h30Pm.

Pour rejoindre Lyne Dessureault vice-présidente par intérim, veuillez laisser un message au 5590 ou sur sa Page au 514-801-5713.

Département 35 contacter le bureau du syndicat

Département 135-235 voir Mathieu Demers.

Département 48-148-248 contacter le bureau du syndicat

Exécutif vacance :

Lynda Campeau vacances semaines 33-34

Marie Ducharme en absence Great-West, contacter Lynda Campeau en sont absence pour votre dossier CSST ou autre.

Yves Doddridge vacances semaines 31-32

Lucille Sirois vacances semaines 32-33

Daniel Paquin vacances semaines 31-32

André Gore vacances semaines 34-35-36

Rejean Audet vacances semaines 31-32

Problèmes récurrent avec les lavabos de l'usine :

Des plaintes sont rapportées aux représentants en santé et sécurité et au bureau du syndicat concernant les lavabos bouchés. Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Certaine personne rince leur plat après avoir diné ou soupé dans le lavabo des toilettes avec de la nourriture, ses gestes causes des problèmes car la plomberie n'est pas faite pour absorber de la nourriture, S.V.P ne plus utiliser les lavabos pour rincer vos récipients.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Procédure selon la convention collective article 7.05 pour les employés(e) qui sont appelés(e) à changer de quart de travail et qui souhaitent rester sur la même équipe.

- Aviser votre superviseur dès que celui-ci vous dirige sur un autre quart que vous souhaitez rester sur le même quart de travail.

Voici le texte de l'article 7.05

Un employé pourra déplacer l'employé ayant le moins d'ancienneté de la même classification pour demeurer sur la même équipe, si toutes les conditions suivantes sont rencontrées :

. Un mouvement de main-d'œuvre oblige l'employé à changer d'équipe de travail

. L'employé ne peut autrement demeurer sur la même équipe de travail par déplacement dans une autre classification (lors du processus normal de déplacement); et que

. L'employé n'a pas été affecté à l'équipe de travail pour un remplacement de nature temporaire (ex : remplacement de vacance, maladie, accident de travail, etc..). L'employé déplacé devra lui, changer d'équipe sans autre possibilité de déplacement.